



Assemblée Générale Ordinaire

Paris le 20 novembre 2021

(Visioconférence)

RAPPORT MORAL

2020

AG 20 nov. 2021

ANPDE

Créé par : E. Lefebvre Mayer
secrétaire générale

1/ Élections au Conseil d'administration en 2020

- Élections au bureau de l'ANPDE (poursuite du Mandat de 4 ans du 11 juin 2019 au 11 juin 2023) :
 - Élection par les membres du conseil d'administration de Brigitte PREVOST MESLET au poste de présidente le 02 oct.2020
 - Élection par les membres du conseil d'administration de Louise LÉVESQUE au poste de trésorière le 11 déc. 2020

- Élections aux postes de délégués régionaux de l'ANPDE (poursuite du Mandat de 4 ans du 11 juin 2019 au 11 juin 2023) :
 - Laetitia STANISLAWSKI, région Centre Val de Loire,
 - Julie GARCIA GROSS, région Grand Est,
 - Claire ESNAULT titulaire et Diankamba COSSE suppléante, région Bourgogne Franche Comté,
 - Nicolas CABÉ, région Midi Pyrénées.

2 / Démissions

- 12 mars 2020 Edwige VIDAL de son poste Déléguée régionale Midi Pyrénées
- 13 avril 2020 Aurore CHARPENTIER, administratrice,
- 26 août 2020 Charles EURY de son poste de président, reste administrateur, pour candidater comme président du CIP,
- 27 septembre 2020 Nicolas CABÉ de son poste Délégué régional Nouvelle Aquitaine,
- 02 octobre 2020 Emilie RIA de son poste de vice-présidente, reste administratrice, Brigitte PREVOST MESLET de son poste de secrétaire adjointe pour candidater comme présidente,
- 13 novembre 2020 Julie GARCIA GROSS, de son poste Déléguée régionale Grand Est
- 14 novembre 2020 Florent BRAULT de son poste d'administrateur, Nina ROCA de son poste d'administratrice et de trésorière,
- 11 décembre 2020 Louise LEVESQUE de son poste de trésorière adjointe pour se présenter comme trésorière, reste administratrice,
- 15 décembre 2020 Agathe LEMARCHAND de son poste d'administratrice.

3/ Conseils d'Administration et Séminaires ANPDE

Les membres du conseil d'administration se sont réunis tout au long de l'année 2020, **en visioconférence du fait de la pandémie Covid-19 de mars à décembre 2020 (sauf séminaire) :**

- En séminaire, les 24/25 janvier 2020 à Paris pour mener une réflexion sur l'organisation interne et la communication de l'ANPDE, pour préparer les JNE 2019 et travailler sur le projet associatif,
Du 1^{er} au 03 octobre 2020 à **Lyon**.
- En conseil d'administration ordinaire en visioconférence les 04 avril, 27 juin, 01 oct., 14 nov., 11 déc.2020.
- Par ailleurs, le bureau de l'ANPDE s'est réuni tous les mois en réunion téléphonique.

4/ Assemblée générale

En 2020, du fait de la pandémie et des confinements, une assemblée générale ordinaire a été organisée le 12 décembre 2020, en visioconférence par un Facebook live.

5/ Les commissions de l'ANPDE

En 2020, **7** commissions en interne sont chargées d'étudier chaque secteur d'activité. Elles ont toutes été actives selon l'actualité :

Commission hospitalière, Commission PMI, Commission modes d'accueil, Commission ambulatoire, Commission étudiante, Commission Communication.

Une nouvelle commission : Commission protection de l'enfance est mise en œuvre début 2020.

Toutes les commissions ont continué de se réunir en visioconférence durant la pandémie pour travailler sur l'actualité liée au COVID.

6/ Régions

L'ANPDE continue d'être active en région avec deux nouvelles journées régionales de formation. Compte tenu de la crise sanitaire, il n'y a eu en région qu'une réunion. Elle s'est tenue dans la région Auvergne/Limousin, le 13 mars 2020.

Les DR se rendent dans les différentes écoles de puéricultrices/teurs afin de présenter l'association aux étudiants.

7/ Communiqués de presse

➤ **Le 07 février 2020**

Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance Les infirmières puéricultrices en première ligne.

Adrien Taquet, Secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé, place les départements et les professionnels de santé au cœur de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance. Avec 30 départements pilotes et quatre engagements partagés, le Secrétaire d'Etat vise à contractualiser une véritable politique de prévention et de protection de l'enfance.

➤ **Le 02 mars 2020**

L'ANPDE quitte le collectif « Pas de bébé à la consigne » pour se recentrer sur ses missions premières.

➤ **Le 04 mai 2020**

Endiguer le retard des vaccinations chez les enfants en s'appuyant sur les Infirmier(e)s Puéricultrices (trices) Diplômé(e)s d'Etat (IPDE) pour éviter une crise après la crise !

➤ **Le 28 mai 2020**

L'ANPDE et le CEEPAME rassurent les étudiant.e.s puéricultrices.teurs sur la continuité de la formation et la diplomation.

La situation exceptionnelle engendrée par la crise du Covid 19 contraint les étudiant.e.s puéricultrices-teurs et les instituts de formation à vivre une fin d'année différente selon les régions. Face à ces disparités se pose la question de la diplomation des étudiants et de la validation des épreuves du diplôme d'État. Des situations préoccupantes alors que les établissements de santé auront nécessairement besoin des futurs professionnels issus de la promotion 2020. Les étudiants ont été nombreux à apporter leur soutien à la gestion de la crise sanitaire, appelés en renfort dans les unités de soins Covid, et ils s'interrogent sur l'organisation de la continuité de leur formation. L'ANPDE et le CEEPAME souhaitent rassurer les étudiant.e.s sur ces différents points et leur assurer que les instituts se mobilisent.

➤ **Le 12 juin 2020**

« Ségur de la santé » L'ANPDE soutient et appelle à la mobilisation le 16 juin

Le 16 juin, le personnel soignant se mobilise à travers une journée d'action partout en France. Une journée de grève nationale qui doit faire date pour insuffler une dynamique nouvelle à notre gouvernement. Après 3 mois de crise sanitaire majeure et la mascarade du « Ségur de la santé », l'hôpital dit « stop » à un gouvernement qui, de nouveau, considère les soignants comme les inféodés d'un système pourtant à bout de souffle.

➤ **Le 29 juin 2020**

« Face aux propositions publiées par la Société Française de Néonatalogie (SFN), l'ANPDE, le CEEPAME et le collège des infirmière/ier/s puéricultrices/teurs indiquent que la création de nouveaux diplômes niant les compétences et l'expertise des puéricultrices serait intolérable. »

Dans le cadre du Ségur de la Santé lancé par le gouvernement, la Société Française de Néonatalogie (SFN) vient de publier ses « 14 propositions pour améliorer la santé des nouveau-nés ».

➤ **Le 18 septembre 2020**

Rapport des 1000 premiers jours : Les infirmières puéricultrices (IPDE), un rôle majeur.

L'ANPDE salue les premières conclusions du rapport de la commission des 1000 premiers jours et

souhaite rappeler la place incontournable des infirmières puéricultrices diplômées d'état (IPDE) dans l'accompagnement des enfants et de leurs familles durant cette période déterminante pour l'avenir de l'enfant. L'ANPDE souligne le rôle majeur des IPDE durant ces 1000 premiers jours grâce à leurs actions préventives et à la qualité et sécurité des soins qu'elles prodiguent quotidiennement.

8/ Bilan des formations en 2020

8.1. Au siège de l'ANPDE :

L'organisation est réalisée par Mme Fillon chargée de formation au sein de l'association en collaboration avec les membres du bureau et du C.A.

21 formations étaient prévues, 8 ont été annulées du fait de la crise sanitaire COVID-19, **13 se sont tenues au siège de l'ANPDE, soit 196 heures de formation, qui ont été dispensées à 95 personnes, 36 850 € de CA.**

8.2. Formations intra-établissements :

En 2020, 10 sessions se sont tenues en INTRA dans les établissements, pour un total de 141,5 heures et un **CA de 32 150 €.**

8.3. Certification Qualiopi

Prévu dès le début de l'année 2020, le travail lié à la certification Qualiopi s'est étalé sur les mois de février à octobre. Toutes les procédures ont été revues, décrites, puis appliquées, pour s'adapter au Référentiel National Qualité. La plupart des formateurs ont participé volontiers à ce travail de co-construction.

La certification Qualiopi a été obtenue le 21 décembre 2020, nous octroyant donc un délai de 4 ans au lieu de 3 pour un nouveau cycle de certification. L'audit de surveillance est prévu entre le 14ème et le 28ème mois suivant cette date (soit entre février et septembre 2022).

8.4. Suppression de l'inscription de nos formations dans le dispositif DPC

L'ANPDE est devenue en août 2020, membre du Collège des Infirmières/ers Puéricultrices/teurs, Conseil National Professionnel de la spécialité, instance réglementaire chargée notamment de proposer les orientations prioritaires à l'Agence Nationale du DPC.

Pour éviter tout conflit d'intérêt, il n'est plus possible de siéger au sein du CNP et en même temps de proposer des actions de DPC.

8.5. 43èmes Journées Nationales d'Etudes de l'ANPDE, à Lille

D'abord reportée à l'automne 2020 puis annulées du fait des confinements et de l'interdiction de se réunir.

9/ Participations aux différentes instances

9.1. Haut Conseil des Professions Paramédicales (HCPP)

Charles EURY est titulaire du siège représentant les puéricultrices depuis 2017 jusqu'au 1^{er} oct. 2020, Brigitte PREVOST MESLET prend sa succession.

Les suppléantes sont inchangées : Emmanuelle LEFEBVRE MAYER (ANPDE) et Anne METIVET (CEEPAME).

Emmanuelle LEFEBVRE MAYER présente : en présentiel les 07/01 et 04/02, en visioconférence : 04/06, 17/06, 08/07, 21/09, 13/10, 17/11, 15/12.

9.2. Plateforme « Avenir de la PMI »

L'ANPDE y participe depuis plus de 9 ans. La plateforme défend la PMI et la politique de prévention et de protection en matière de santé pour l'enfant et sa famille. Peggy Alonso est très impliquée et représente l'association lors des échanges.

9.3. NORMA-ESSOC art 50. avec la DGCS

Ateliers en présentiel à Paris 24/01 et 14/02 , présence d'Emmanuelle LEFEBVRE MAYER, Sylvie VAILLANT et Isabelle GAUDY.

Suite au 1er confinement, les réunions se sont tenues en visioconférence afin de travailler sur des thématiques en lien avec les futurs décrets concernant les modes d'accueil du jeune enfant.

9.4. Collectif « Pas de bébé à la consigne »

Départ du collectif le 02 mars 2020, décision votée au sein d'un conseil d'administration.

9.5. Groupe de travail Afnor / aliments infantiles

Reprise du groupe de travail à partir de janvier 2021. Emmanuelle LEFEBVRE MAYER y participera.

9.6. Participations aux congrès et salons

Pas de participation des élus en raison de la pandémie et des confinements.

9.7. L'ANPDE a également été présente à de nombreuses réunions sur l'année 2020 dont :

- **03/02/2020 colloque Les écrans et l'enfant, à l'assemblée nationale (organisée par Mme la Député Janvier),** Augusta BONNARD et Emmanuelle LEFEBVRE MAYER,
- **04/11/2020 Réunion avec cabinet d'A. Taquet :** Impact du Covid sur les enfants et le personnel au sein des MAJE, Brigitte PREVOST MESLET,

- **05/11/2020 1ère Visioconférence avec le conseiller d'Adrien TAQUET, M. P. ROMAC**, Brigitte PREVOST MESLET et Emmanuelle LEFEBVRE MAYER,
- **12/11/2020 HAS** évaluation des IP, Brigitte PREVOST MESLET,
- **03/12/2020 Audition IGAS**, Brigitte PREVOST MESLET et Emmanuelle LEFEBVRE MAYER

10/ Communication et actualités de l'association

10.1. Site Internet :

En 2020, l'ANPDE dépose régulièrement des actualités, en particulier tous les documents (préconisations, décrets...) concernant la Covid -19.

10.2. Réseaux sociaux :

- Facebook : La page est mise à jour tous les jours, avec un délai de réponse rapide. Les informations diffusées concernent les actualités de l'ANPDE et de la profession.
- Twitter : Compte ANPDE qui permet d'interagir à un niveau plus politique. Il y a toujours peu de puéricultrices sur ce réseau social.
- LinkedIn : L'ANPDE invite les adhérents à créer leur compte personnel et à rejoindre les infirmier(e)s puéricultrices(teurs).
- Workplace : L'ANPDE a mis en place pour les adhérents le réseau « Workplace » permettant d'avoir une plateforme de mise en relation et d'échange. L'ANPDE publie régulièrement des actualités.
- Cahiers de la puéricultrice : Charles EURY, a réalisé les actualités de la profession mensuellement pour les cahiers de la puéricultrice, **puis Emmanuelle Lefebvre Mayer** a repris cette fonction à partir de septembre 2020.
- Infirmiers.com : plusieurs interviews ont été réalisés sur des sujets d'actualité.

10.3 Rédaction d'un livret "Perspectives d'évolution de la puéricultrice"

Fin décembre 2020, les huit commissions de l'association ont participé à l'élaboration d'un document sur les perspectives d'évolution de la profession de puéricultrice/teur et des compétences attendues dans tous ses domaines d'intervention.

Un document qui sera transmis à M. Taquet, secrétaire d'État à la famille en 2021.

8/ Prestataires externes

L'ANPDE a un contrat depuis 2016 avec Sébastien Devillers, responsable de l'agence de communication Aurasi, qui participe activement à la communication de l'association.

Depuis 2017, nous sommes accompagnés par Me Jean-Christophe Boyer, qui intervient comme conseiller juridique au sein de l'association. Me Boyer est avocat et spécialisé dans le domaine de la santé.

9/ Partenariats

9.1. Partenariat financier

- La BFM soutient nos réunions régionales par le biais d'une subvention d'un montant de 500€ pour l'organisation des événements.
- L'ANPDE détient un partenariat avec Elsevier Masson qui propose aux adhérents de l'ANPDE un tarif préférentiel sur l'abonnement aux cahiers de la puéricultrice.
Pour plus d'informations : <https://www.elsevier-masson.fr>

11 / Point sur les finances de l'ANPDE

Le rapport financier 2020 est établi par M. KOSKAS, expert-comptable de l'ANPDE en collaboration avec la trésorière, Louise LEVESQUE.

Ce rapport moral a été rédigé par la secrétaire générale Emmanuelle LEFEBVRE MAYER, avec l'aimable contribution des membres du conseil d'administration de l'ANPDE sous la responsabilité de la présidente Mme PREVOST.